

Conférence débat de l'Adema PASJ : Des pistes pour renforcer la démocratie

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 15 JUILLET 2022

1139

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Législatives du 31 Juillet

Le président

Macky Sall à la croisée des chemins



Arrestation des 49 militaires ivoiriens : Le Mali suspend toutes les rotations de la MINUSMA



Écoles de Santé du Privé : Un nouveau siège inauguré



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

14 Juin
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

862

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

04

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

532 383 Vaccinations incomplètes

1 436 277 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 196

Guéris

30 367

Décès

737

dont 17 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.15



P.22



P.29



/ Une /

Législatives du 31 Juillet : Le président Maky Sall à la croisée des chemins

P.6

/ Brèves /

Afrique de l'Ouest : Le torchon brûle entre Bamako et Abidjan

P.15

G5 SAHEL : Le Tchad et le Niger appellent au retour du mali dans la force conjointe

P.15

Attaque du convoi algérien au Mali : Des sources algériennes soupçonnent le Maroc

P.16

Côte d'Ivoire : Le prix du kilogramme de coton fixé à 310 FCFA en 2022/2023

P.16

Afrique : Emmanuel Macron veut des dispositifs militaires français « moins posés et moins exposés »

P.17

/ Actualité /

Focus : Affaire des 49 ivoiriens Alassane Ouattara a tout faux !

P.19

HADJ 2022 : « Nous n'avons reçu que 45% du quota à la fin du mois de carême », la présidente de l'AMAVT dixit

P.21

Affaire des militaires Ivoiriens : Ce qu'en pense l'universitaire Abakary Touré

P.22

Arrestation des 49 militaires ivoiriens : Le Mali suspend toutes les rotations de la MINUSMA

P.23

Écoles de Santé du Privé : Un nouveau siège inauguré

P.25

/ Politique /

Moussa Mara : « Réconciliation et/ou justice : faut-il choisir ? »

P.27

Embargo : Pourquoi la CEDEAO a reculé

P.29

Conférence débat de l'Adema PASJ : Des pistes pour renforcer la démocratie

P.31

/ Culture & société /

Émission « l'instant thé » : Joindre le divertissement à la citoyenneté

P.33

/ International /

Conakry : Le conseil des ministres écourté, le chef de la junte balance ses ministres « dans les poubelles »

P.34

Condamnation d'Ecobank et Afriland Bank : Débrayage ce jeudi dans les banques

P.34

/ Sport /

Mercato – Bayern Munich : Lewandowski détestable à l'entraînement, ça se précise pour De Ligt et David

P.35

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Malikilé

VOTRE QUOTIDIEN NUMERIQUE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

BONNE FÊTE DE **TABASKI** 2022



La Direction et l'ensemble du personnel de MALIKILE, votre journal numérique souhaitent à toute la communauté musulmane du Mali et du monde une bonne Fête de Tabaski.

www.malikile.com



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Législatives du 31 Juillet

Le président Maky Sall

à la croisée des chemins

La Délégation Générale aux élections (DGE) a finalement validé une liste de huit (8) coalitions pour prétendre siéger à la Place Soweto, siège de l'Assemblée nationale, après que le conseil constitutionnel a fini de vider les nombreux recours formés par les différentes coalitions. Ce sont la coalition de la majorité présidentielle Benno Bokk Yakaar (BBY), l'inter coalition Yééwi-Wallu, principale force de l'opposition, AAR Sénégal, la Grande Coalition Wallu, Bunt bi, Bokk Giss Giss, Nataangue, Les Serviteurs. Les électeurs vont renouveler, le 31 juillet pour cinq ans, les 165 députés de l'Assemblée nationale, largement dominée par la coalition présidentielle, Benno Bokk Yakaar du président Maky Sall. La campagne a démarré, de manière timide, depuis le dimanche 12, jour de l'Aid el Kebir Fitr, dans une atmosphère tendue et marquée par des appels à l'apaisement des leaders religieux, dans ce contexte de fête, mais aussi des organisations de la société civile et des droits de l'homme. En ce milieu de semaine, les différentes écuries sont de plain-pied dans la course aux voix des plus de six millions d'électeurs dans une atmosphère de crispation et de frilosité. On peut sans risque de se tromper, dire que le président de la République est entrain de battre campagne en faveur des listes de sa coalition, puisqu'il n'est pas lui-même candidat.

On ne verrait autrement, cette boulimie d'inauguration et autres poses de première pierre, ainsi que cet activisme débordant dont fait preuve le locataire du palais de l'Avenue Roume. Un agenda parallèle au programme de campagne de sa coalition, sur le même thème de ses réalisations et de son bilan, que mène sa coalition sous la houlette de sa tête de liste nationale, l'ancienne Première Ministre Aminata Touré.

Selon certains observateurs, cette frénésie est suffisante pour lui prêter l'idée d'une troisième candidature. C'est le cas de Barthélemy Dias, maire de la Ville de Dakar et tête de liste majoritaire de la coalition Yééwi-Wallu, qui, pour expliquer aux populations pourquoi voter pour sa coalition Yééwi-Wallu, dira « **C'est pour barrer définitivement la route à une troisième candidature et éviter au Sénégal de renouer avec la violence** ».

Mais pendant que le président non-candidat poursuit sa balade, comme pour exhiber un bilan, inauguration de l'auto-pont de Keur Massar, de l'aéroport international de Saint Louis, où son beau-frère le Ministre maire est aussi candidat à l'Assemblée, le pays ne bruit

que des rumeurs relatives à la fameuse « Force spéciale ».

C'est le nom le nom donné à une organisation, jusqu'ici inconnue des Sénégalais, que l'arrestation de onze Sénégalais parmi les manifestants du 17 Juin a permis aux forces de défense et de sécurité de découvrir et d'identifier.

Et pour rappel tous sont des militants de Pastef, interpellés entre le 16 et le 19 Juin 2022, dans le cadre d'une enquête qui selon la police a permis d'enrayer « **un plan destiné à occasionner des troubles politiques graves et des actes de nature à compromettre la sécurité publique, en prélude à la manifestation de la coalition Yééwi Askanwi du 17 Juin 2022** ».

Ils sont poursuivis pour « **complot contre l'autorité de l'état, actes de nature à occasionner des troubles politiques graves et de nature à compromettre la sécurité publique, association de malfaiteurs en vue d'organiser des bandes en leur fournissant des armes dans le but de s'attaquer à la force publique, de causer des destructions, dégradations et dommages de biens ou intéressant la chose publique, menaces d'atteintes à la vie, détention et transport de produits et**

substances incendiaires en vue de a commission d'un acte terroriste, détention illégale d'armes à feu, financement du terrorisme ». Rien que ça !

D'abord l'annonce de la mort d'un des détenus, Pape Modou Seck en l'occurrence, est devenue une information virale sur la toile, avant que l'administration pénitentiaire annonce son évasion du Pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le Dantec de Dakar, où il a été transféré venant de la prison centrale de Rebeuss. Une histoire rocambolesque, truffé de non-sens et de contradictions.

En effet on se demande à raison, comment un malade dont on dit qu'il « souffre d'une pathologie grave qui nécessite un suivi quotidien et régulier en dialyse » peut-il penser à s'évader au risque de mettre sa vie en péril ?

De quoi jeter le trouble dans les esprits. D'autant plus que 24H après, tombe comme pour compliquer les choses l'annonce de la mort de Mancabou François, un des membres supposés de la mystérieuse Force spéciale aussi, et qui risque fort bien de jeter l'huile sur le feu qui couve.

D'autant que ces deux cas s'ajoutent aux morts de Ziguinchor Abdoulaye Diatta, dont la famille doutant des conclusions du médecin légiste, exige une contre-expertise qui lui est refusée,

et Idrissa Goudiaby de Bignona dont le corps est toujours entre les mains de l'Etat, qui refuse de le remettre à sa famille pour l'inhumation et le deuil.

Ce qui fera dire à Ousmane Sonko « **Si des forces de l'ordre arrêtent de individus lors des marches et les qualifient immédiatement de rebelles de la Casamance, il n'y a pas plus visible comme forme de stigmatisation des Casamançais** ».

C'est dans ce contexte, que Maky Sall vient de signer un contrat avec un cabinet Américain Kirjas Global pour plus de 2 milliards de frs, pour l'accompagner de janvier 2022 à début janvier 2024. Objectif : lobbying, relations publiques au plan international pour vendre sa candidature à un troisième mandat, semble ne pas réaliser les lourdes menaces sur la paix et la stabilité du pays.

Selon le quotidien le Témoin « **le document dont nous détenons copie, le Groupe Kirjas Global a pour activité principale de fortifier les efforts diplomatiques et internationaux pour promouvoir le Sénégal, les « efforts exceptionnels » du Président Macky Sall et l'ambitieux programme de son gouvernement. Il fournira conseils et assistance au client.** »

On le voit en bain de foule à Saint Louis, le





verbe haut perché, pour séduire les populations, éclipsant la campagne de sa tête de liste, Aminata Touré, mais surtout portant un sacré coup à la jurisprudence Abdoulaye Wade de 2001 qui avait refusé au pape du Sopi, non candidat aux législatives d'alors, de mettre son effigie sur les bulletins de son parti. On se souvient ce dernier se contentera de mettre son ombre !

Ceci après avoir reçu nuitamment en audience les responsables politiques du département de Guédiawaye dont son frère Aliou Sall ancien maire de cette Ville, Racine Talla Dg de la RTS et maire de la commune de Wakhinane Nimzatt, Lat Diop le DG de la LONASE et la ministre Nene Fatoumata Tall, afin de les réconcilier et maximiser leur chance de remporter les sièges de cette localité devenue bastion de l'opposition depuis les locales de Janvier 2022.

On le voit donc, le président Maky Sall semble

aller doucement mais sûrement vers une troisième candidature à la présidentielle de 2024, aidé à l'interne par quelques proches dont la survie est liée à son pouvoir, malgré l'immense tollé qu'il suscite dans cette campagne.

Son ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Pr Mary Teuw Niane, qui semble avoir un pied dedans un autre hors de la majorité présidentielle a fait une sortie fustigeant l'inconstitutionnalité d'une troisième candidature et la nécessité pour la justice de faire la lumière et de situer les responsabilités sur les pertes en vie humaine, notamment la mort de François Mancabou. Il dira sans équivoque : « **il est essentiel que les causes des décès soient établies de manière transparente, dans le respect de tous les droits que les lois et les réglementations donnent aux familles, pour s'assurer dans des procé-**

dures contradictoires de la réalité des faits ».

Il n'est pas le seul, bien avant lui, Alioune Tine de Afrika Jom Center, le Forum des justiciables et plusieurs organisations de droits de l'homme et de la société civile, se sont indignés de la violence meurtrière qui s'installe insidieusement, mais sûrement, et appelé à une campagne apaisée et le respect de la constitution.

Sous ce rapport les élections législatives de Juillet 2022 sont de plus en plus perçues comme un référendum : Pour ou contre le 3ème mandat. En les perdant le président Maky Sall en tirera la conclusion d'un rejet, le cas échéant il est candidat. Pour le moment il est à la croisée des chemins.

■ Samba Moussa LY

■ Croissanceafrique.com



(CROISSANCE AFRIQUE)-Sur le marché boursier régional, la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a estimé dans un rapport que les indices BRVM composite et BRVM 10 ont poursuivi leur orientation haussière durant le premier trimestre 2022, avec des progressions de 8,5% et 7,7% respectivement, après 12,4% et 7,9% un trimestre plus tôt. La BCEAO a indiqué dans son rapport que sur une base annuelle, le BRVM Composite a enregistré un bond de 41,6% et le BRVM 10 a progressé de 24,6%....



■ Livres AU Sénégal



Pourquoi la Charte du Mandé est-elle toujours contestée ?

Inscrite en 2009 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco, la Charte du Mandé a été brandie par ses promoteurs comme 'preuve' d'une Afrique terre de droits de l'homme et de justice sociale. Et ce, bien avant le Bill of Rights de 1689 en Angleterre, la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ou voire même la Magna Carta (1215), considérée comme la matrice des droits de l'homme dans le monde.

Quelles sont les origines de la Charte ?

Selon la tradition orale, le prince Mandingue Soundjata Keita, de retour de l'expédition victorieuse de Kirina contre son ennemi Soumangourou Kanté, roi du Sosso, fait appeler les sages sur la clairière de Kouroukan Fougua pour proclamer sept préceptes.

Ces nouvelles lois organisent la vie politique et sociale de l'empire du Mali naissant. Nous sommes en 1236. Ainsi voit le jour la Charte du Mandé.

Cependant, selon l'ethnologue et historien malien Youssouf Tata Cissé, lui-même chasseur initié qui a recueilli et traduit les récits de son compatriote et griot traditionaliste Wa Kamissoko, ces 7 préceptes connus sous le nom de « serment des chasseurs » dateraient de 1222.

A son avis, ils auraient été transmis entre griots dépositaires membres de la société d'initiation des chasseurs.

Youssouf Tata Cissé finira par donner le nom de Charte du Manden Nouveau au serment des chasseurs dans son ouvrage La charte du

Mandé et autres traditions du Mali, publié en 2003 par Albin Michel. Youssouf Tata Cissé précise que la proclamation de la Charte du Manden Nouveau s'est faite à Dakadjalan, la première capitale de l'empire du Mali.

Les ruines de la ville se situeraient sur la rive droite du fleuve Niger, à environ cinq kilomètres au nord-est de Kirina qui est à 45 km au sud-ouest de Bamako.

Comment la Charte a-t-elle obtenu une reconnaissance internationale ?

En 1998, l'Agence pour la francophonie et le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO) organisent à Kankan, en Guinée, un atelier sur la collecte et la sauvegarde du patrimoine oral africain.

Durant cet atelier, le magistrat et griot guinéen Siriman Kouyaté compile les récits des griots invités pour en extraire un corpus de 44 articles publié ultérieurement. C'est ce document qui est connu sous le nom de Charte de Kouroukan Fougua.

Une version légèrement remaniée de ce texte a été éditée conjointement par la Société africaine d'édition et de communication de Djibril Tamsir Niane, et les éditions de L'Harmattan à Paris en 2008.

En 2009, l'UNESCO inscrit la Charte du Mandé proclamée à Kouroukan Fougua sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité sur la base d'une requête du Mali.

Ceci confère à la charte une certaine légitimité et une certaine aura dont beaucoup d'intellectuels africains s'inspirent pour revendiquer la primauté de l'Afrique sur le terrain des droits de l'homme, du respect de la diversité, etc.

D'autres chercheurs, occidentaux mais aussi africains battent en brèche cette thèse et en contestent la validité et l'authenticité.

Pourquoi la controverse autour de cette charte ?

L'existence de deux versions concurrentes (celle de Tata Cissé et celle de Siriman Kouyaté) y est pour beaucoup.

Des questionnements sur la véracité de la Charte du point de vue historique ont été soulevés, de même que la recevabilité de textes « reconstruits ».

Rien de nouveau quand on connaît les défis posés par les sources orales à la recherche.

Sous cet angle, la méthodologie utilisée lors de l'atelier de Kankan et qui a abouti à la Charte de Kouroukan Fougua rédigée sous forme de constitution moderne par le magistrat Siriman Kouyaté est décrite.

Selon Francis Simonis, historien et maître de conférence à Aix-Marseille : "l'histoire de la « redécouverte » de cette charte du Mandé est édifiante. L'invention de la charte, au sens que les archéologues donnent à ce terme, date en effet de mars 1998".

Il poursuit en fustigeant au passage l'Unesco qui "a donc classé, sans s'être livré à une nécessaire expertise scientifique ou historique, un texte qui ne lui a pas été communiqué, en amalgamant par un raccourci audacieux les deux versions concurrentes d'une « charte » dont personne ne peut dire ce qu'elle est vraiment".

Sur son site, l'Unesco donne les motivations à sa décision d'inscrire

la Charte sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Elle proclame: "d'après l'information fournie dans le dossier de candidature numéro 00290, la Charte du Mandén, proclamée à Kouroukan Fouga satisfait aux critères d'inscription sur la Liste représentative comme suit :

R.1 : La Charte du Mandén, reconnue par les membres de sa communauté comme étant une composante essentielle de son patrimoine, est un droit coutumier sur lequel cette communauté s'appuie pour régir la vie sociale, tout en respectant la nature et l'évolution de l'environnement ; elle est transmise oralement de génération en génération et procure un sentiment d'appartenance, d'identité et de continuité aux communautés ;

R.2 : L'inscription de la Charte du Mandén sur la Liste représentative encouragerait le dialogue interculturel en donnant une plus grande visibilité à ses valeurs de règlement des conflits et de gouvernance traditionnels ;

R.3 : Des mécanismes juridiques et des mesures de sauvegarde spécialement axés sur la documentation et la sensibilisation sont exposés dans la candidature, qui démontre également la détermination de l'État et des communautés de les mettre en application ;

R.4 : La participation des autorités traditionnelles et des responsables locaux à la candidature transparaît dans les mesures de sauvegarde présentées et le dossier contient une preuve de leur consentement libre, préalable et éclairé ;

R.5 : Kouroukan Fouga, l'espace culturel où la Charte du Mandén a été proclamée, est inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel national."

Jean Loup Amselle, anthropologue et ethnologue français, enfonce le clou : "sans aller jusqu'à parler d'imposture, il reste que cette Charte [de Kouroukan Fouga] et ses appendices - le "Serment des Chasseurs" et la "Charte du Mandé" - apparaissent, bel et bien, comme une construction".

Il inscrit cette démarche de construction dans une perspective afrocentriste.

Le philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne réfute cet argument : « l'idée de dire : « Vous avez disposé cela en articles comme la Magna Carta parce que vous imitez l'Europe », mais enfin, il y en a marre ! Les gens ne pensent pas en ayant en vue tout le temps l'Europe. C'est cela qui est énervant. »

Selon lui, "le propos est de répondre à une question très précise qui a des conséquences énormes : est-ce qu'il y a dans la tradition orale africaine un discours sur l'individu et les droits dont il est porteur en tant qu'individu" ?

"C'est ce que fait le Serment des chasseurs en disant qu'« une vie est une vie".

"C'était la seule chose dont j'avais besoin, moi, dans ma réflexion sur les droits humains, et ce n'est pas seulement une réflexion, c'est également un combat : depuis 1960, la société civile africaine voulait la mise en place d'une charte africaine des droits de l'homme - c'était cela l'exigence, au même titre que ce que l'on retrouve dans d'autres

régions du monde, en Europe, en Amérique du Sud, à opposer aux États - c'était donc un aspect de résistance.», explique le penseur.

"Maintenant, une fois cela dit, la véridicité, il faut lui appliquer toutes les procédures scientifiques qu'on applique normalement ; cela fait longtemps qu'on a des manières d'appliquer des procédures scientifiques de vérification à la tradition orale", ajoute-t-il.

Que dit la Charte du Mandé ?

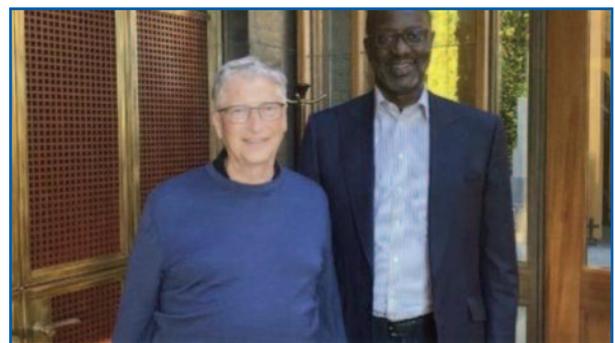
La Charte du Mandé, telle qu'inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, est constituée d'un préambule et de 7 articles qui font la promotion notamment de la paix sociale dans la diversité, l'inviolabilité de la personne humaine, l'éducation, l'intégrité de la patrie, la sécurité alimentaire, l'abolition de l'esclavage par razzia, la liberté d'expression et d'entreprise.



■ Financial Afrik



Bill Gates et Tidjane Thiam. C'est l'entrepreneur qui reçoit le manager. Celui qui n'a pas fini ses études qui accueille l'ex meilleur élève en tout. Le collectionneur de milliards qui souhaite la bienvenue au collectionneur de diplômes. Le roi des dividendes qui fait la bise au prince des jetons de présence.



■ Primature du Mali



Primature : Les membres du Gouvernement réunis en conseil de cabinet.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Choguel Kokalla Maïga, a présidé, ce jeudi 14 juillet 2022, une réunion

du conseil de cabinet.

Au menu des échanges, l'examen de trois (3) projets portant approbation de contrats de partage de production entre le Gouvernement et des sociétés privées maliennes pour la recherche, l'exploitation et le transport des hydrocarbures au Mali, ceci dans le cadre des nouvelles dispositions en vigueur.

CCRP /Primature



■ Mali Actu



Même si le club de la capitale espagnole compte déjà Luka Modric, Toni Kroos, Casemiro, Federico Valverde, Aurélien Tchouaméni ou encore Eduardo Camavinga dans son effectif, une nouvelle cible XXL a été identifiée pour renforcer l'entrejeu madrilène.



■ Le Monde Afrique



TRIBUNE. Le continent africain est bien plus vaste que ne le laissent paraître les cartes standards du monde, qui s'appuient sur une méthode de projection biaisée, explique l'économiste Rabah Arezki dans une

tribune au « Monde ». Les conséquences de ce prisme déformé sont innombrables, notamment dans le domaine de l'agriculture.



■ Renouveau FM/TV



16 militaires ivoiriens expulsés hier soir
Une autre évolution dans l'affaire des 49 militaires arrêtés au Mali. Les derniers soldats ivoiriens exerçant déjà dans le cadre du NSE encore sur le territoire malien ont été contraints de quitter le pays. Ils seraient au nombre de 16 militaires contraints de quitter mercredi soir le Mali.
Image d'illustration

Source : La chaîne d'information ivoirienne 7infos



■ Meguetan Infos



La reine Kassa est une reine de l'empire du Mali, première épouse du Mansa Souleiman. Elle est également connue comme une des femmes les plus puissantes de l'époque et un symbole de l'égalité des genres et du droit des femmes au Moyen Âge
Reine de l'empire du Mali
Kassa est la première femme du Mansa Souleiman, empereur du Mali entre 1341 et 1360, et partage avec lui le pouvoir sur l'empire,

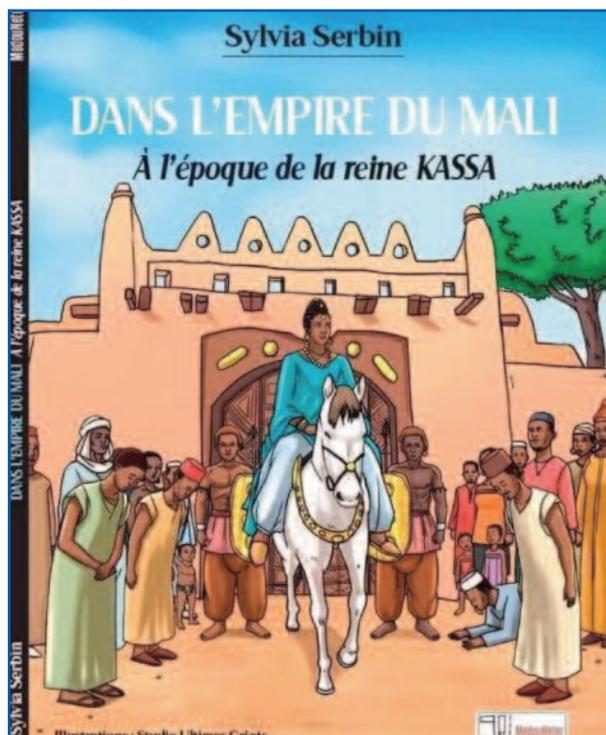
alors comparable à l'empire romain en termes de superficie (il comprend l'actuel Mali, Mauritanie, Guinée, Sénégal). En plus d'être son épouse, Kassa était la cousine paternelle de Souleiman ce qui lui attribue des privilèges

Rôle politique

Si dans l'empire du Mali, les épouses royales n'avaient généralement qu'un rôle limité, la reine Kassa prenait une très grande part dans le monde politique, partageant la prise de décision politique avec son mari, empereur[4]. Au-delà d'avoir une influence sur les décisions, elle en était porteuse au même titre que le mansa, et elles étaient annoncées en leurs noms

Règne - une civilisation riche et paisible

Si l'empire recouvre un large territoire avec une grande diversité d'ethnies et de cultures, elles sont à l'époque du règne de Kassa et Souleiman, réputées vivre en harmonie et en bonne intelligence. Ibn Battuta, grand explorateur marocain, rapporte de son séjour dans l'empire mandingue en 1352, l'ampleur du territoire, la qualité de l'administration, la sécurité des déplacements et la paix.



GRANDES FIGURES AFRICAINES

Au XIX^e siècle, le puissant royaume du Fouta-Djallon connaît une profonde crise politique et sociale. Le pouvoir central des almamis, déjà affaibli par des révoltes populaires, est contesté au niveau des provinces, dont les chefs ont conservé une grande autonomie. (A l'époque, Alfa Yaya, roi du Labé, contrôle à lui seul la moitié du Fouta.)

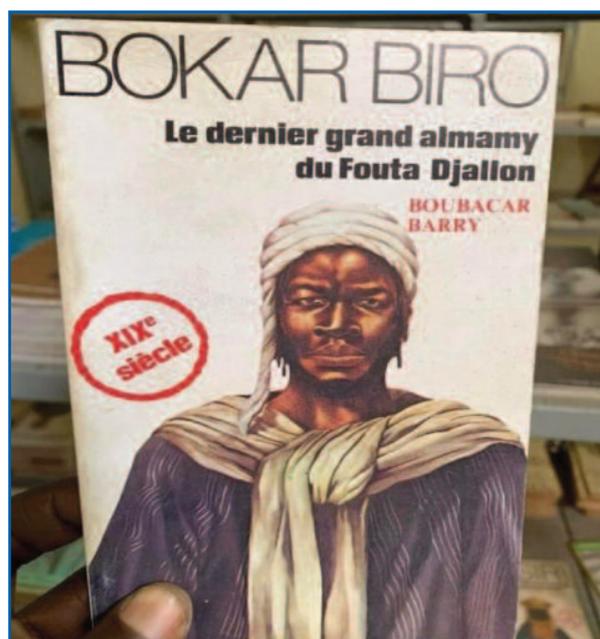
C'est dans cette conjoncture que Bokar Biro accède à la première charge de l'Etat. Energique, courageux, il veut

consolider le pouvoir central, dans un pays déjà menacé par la convoitise des Portugais, des Britanniques, des Français. Mais, en menant une politique centralisatrice, il suscite naturellement l'opposition de tous les chefs de province, attachés à leurs privilèges; en s'alliant avec Samori, il attire sur lui la haine des Français, qu'il affrontera à la célèbre bataille de Porédaka

- où il paiera de sa vie son désir de sauvegarder l'indépendance de son peuple.

Il est paradoxal que Bokar Biro ait, aujourd'hui

encore, à souffrir d'une véritable conspiration du silence, alors qu'il est le véritable résistant à la conquête française du Fouta-Djallon.



■ Primature du Mali



Primature : La Coordination pour la Paix l'Entraide et le Développement, reçue par le chef du gouvernement.

Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, a reçu ce Mercredi 13 Juillet 2022 une délégation de la Coordination pour la Paix l'entraide et le développement qui regroupe à ce jour 21 Associations.

Dirigée par l'ancien ministre Adama Samassékou, la coordination se veut l'interface entre les populations et les autorités de la Transition. Elle se dit interpellée par la situation du pays pour le moins préoccupante. Elle affirme avoir alerté plusieurs fois sur la détérioration de la situation et entend aujourd'hui passer aux actes en accompagnant les populations et surtout l'Etat dans ses missions.

Le ministre Samassékou, a au nom de la Coordination salué les efforts des autorités qu'il qualifie de "processus de 2e indépendance du Mali", avant d'inviter les plus hautes autorités à l'Assemblée générale de lancement prévue pour le 11 Septembre. Cette Coordination entend rassembler pour créer une société civile des terroirs.

Le Premier ministre, a salué leur démarche surtout qu'elle s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations du Président de la Transition à savoir l'Union sacrée. Cette caractéristique de la Coordination est unique à souligné, Choguel Kokalla Maïga. Le Chef du gouvernement, a transmis à ses hôtes au nom du Président de la Transition toute la reconnaissance des autorités au peuple pour sa résilience lors de l'embargo injuste qui avait été imposé à notre pays. Choguel Kokalla Maïga, d'ajouter que le centre de gravité de la transition reste le peuple et voilà pourquoi les aspirations des populations comme la sécurisation la lutte contre la corruption et l'impunité, les réformes politiques et institutionnelles seront poursuivies afin de refonder un Mali stable et souverain.

CCRP/Primature



■ Agence France-Presse



Les Bleues seront opposées en quarts à l'équipe classée 2e dans le groupe C (Pays-Bas, Suède, Portugal, Suisse) et joueront leur dernier match de poule contre l'Islande lundi prochain #AFP

■ Samprin Bob



Si la justice malienne pouvait suivre cette cadence bilaye maintenant allait trouver que ce pays s'était tracé une autre voie et qu'on aurait été des exemples en Afrique et dans le monde. Quand les délinquants agissent ,que la justice réagisse dans le temps. Une très bonne chose qui me donne de l'espoir. Que tous les autres dossiers suivent cette cadence c'est impossible ? Je crois que non. À la suite du procès équitable l'innocent rentre chez lui et le coupable en prison amaban wa?



Ministère de l'Éducation Nationale Mali

3 m · 🌐

Début des audiences pour fraudes et tentatives de fraudes.

Après l'interpellation de 13 personnes accusées de fraude ou de tentatives de fraude aux examens de fin d'année 2022.

Ce jour mercredi 13 juillet 2022, les premières audiences ont débuté ce matin au tribunal de grande instances de la commune IV du District de Bamako.

Le département de l'éducation convoqué était représenté par le Chef de Cabinet, le Conseiller Juridique et un membre de la Cellule de Communication pour être entendu sur son éventuelle constitution de partie civile dans la procédure suivie contre les fraudeurs pour fraude aux examens.

Le Département reste déterminé et engagé à faire des examens propres.

CELLULE DE COM MEN.

■ Jeune Afrique



Le président Alassane Ouattara a reçu ses deux prédécesseurs ce jeudi 14 juillet. Un rendez-vous de réconciliation et d'apaisement destiné à devenir le premier d'une série.



■ Alioune SARR



Le projet entre dans le cadre du #PRAS, une des 3 composantes du Projet phare de relance du #Hub_aérien sous régional du #PSE, avec la mise en service et le développement de l'Aéroport International Blaise Diagne ainsi que la compagnie aérienne nationale #Air_Sénégal.

Je félicite tous les services de l'Etat, en particulier la Direction des infrastructures aéroportuaires et l'AIBD, ainsi que l'entreprise #Transcon, pour leur mobilisation et pour leurs diligences dans la mise en œuvre du projet.

Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

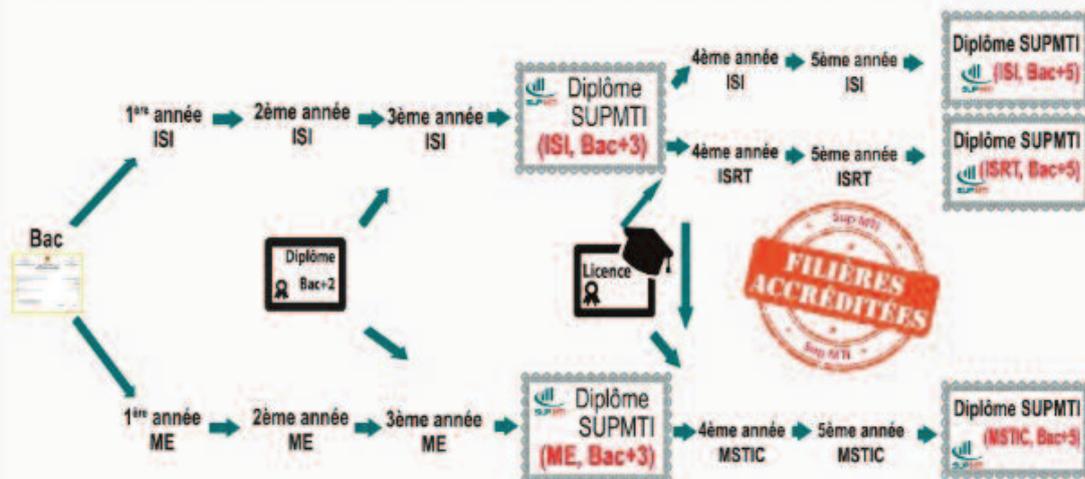
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



Maroc



Côte d'Ivoire



Sénégal



Congo Brazzaville



Togo



Gabon



Niger

SUP MTI BENI MELLAL

Contacter au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Afrique de l'Ouest : Le torchon brûle entre Bamako et Abidjan



Après la levée de sanctions de la Cédéao, un autre problème risque de compliquer les relations de la junte malienne avec ses voisins. La Côte d'Ivoire notamment.

C'est ainsi que des experts de la région du Sahel analysent cette rocambolesque arrestation dimanche à la descente d'avion d'un groupe de 49 militaires ivoiriens que les colonels de Bamako qualifient de mercenaires alors qu'ils sont venus en rotation de leurs camarades affectés au soutien logistique du contingent allemand de casques bleus déployés au Mali.

Particulièrement irritée, Abidjan a demandé à Bamako de libérer « sans délai, les militaires ivoiriens injustement arrêtés ». Dans un communiqué, le Conseil de sécurité ivoirien rejette, point par point, les accusations de la junte au sujet des soldats arrêtés dimanche 10 juillet à l'aéroport de Bamako.

Avant la réunion du Conseil de sécurité, le silence de l'Etat ivoirien commençait à interpellier, 48 heures après les arrestations et 24 heures après l'intervention télévisée du colonel Abdoulaye Maïga, porte-parole de la junte malienne, rapporte RFI. Ce dernier y prétendait que « les soldats ivoiriens avaient dissimulé leur profession, qu'ils étaient entrés sur le territoire sans ordre de mission et les désignait comme des mercenaires dont le dessein funeste était de briser la dynamique de refondation et de sécurisation du Mali ».

D'abord, Abidjan confirme que ces hommes se trouvent au Mali dans le cadre de la mission de maintien de la paix des Nations unies. Ils apportent leur soutien au contingent de l'Allemagne- pour les opérations des « éléments nationaux de soutien ». Tout cela dans un système de sous-traitance complexe : le contingent allemand utilise les infrastructures d'une société privée, Sahel Aviation Service (SAS), qui elle-même loue les services des soldats ivoiriens pour la sécurité de ses entrepôts.

Ainsi, sept contingents ivoiriens se sont succédé à l'aéroport de Bamako depuis la signature en juillet 2019 d'« une convention » avec les Nations

G5 SAHEL : Le Tchad et le Niger appellent au retour du Mali dans la force conjointe



Au cours d'une conférence de presse conjointe tenue mercredi dans la capitale tchadienne N'Djaména, le président du Conseil militaire de transition du Tchad, le général Mahamat Idriss Déby et le président nigérien Mohamed Bazoum ont appelé le Mali à réintégrer la force conjointe du G5 Sahel.

« Nous regrettons ce retrait et espérons que le Mali revienne sur la décision prise parce que la lutte contre le terrorisme est un combat qu'un pays ne peut pas faire seul, c'est ensemble », a déclaré Mahamat Idriss Déby.

« Nous allons encore nous rapprocher de nos frères maliens pour qu'ils reviennent dans le G5 Sahel », a ajouté le général Déby qui a reconnu que le retrait du Mali va certainement avoir des conséquences sur la mission de la force conjointe du G5 Sahel.

Son homologue nigérien, a pour sa part, annoncé une « réunion » dont la date n'est pas précisée, suivie d'un « appel » au retour au Mali au sein du G5 Sahel « pour passer outre les divergences ».

M. Bazoum a insisté sur « la nécessité de coordonner l'action dans la lutte contre le terrorisme », mais également de « favoriser l'intégration économique », les missions du G5 Sahel.

Le 15 mai 2022, le Mali a annoncé son retrait de tous les organes et instances du G5 Sahel, y compris la force conjointe, dénonçant notamment la non tenue du sommet des chefs d'Etat du G5 Sahel et les manœuvres d'un Etat extra-régional.

Outre le Mali, le G5 Sahel est formé de la Mauritanie, du Tchad, du Burkina Faso et du Niger et sa force militaire comptait environ 5.000 personnes avant le retrait du Mali.

Source : Agence de presse Xinhua

unies, rappelle le communiqué. Celui-ci aurait été le huitième

D'autre part, le Conseil de sécurité ivoirien confirme que l'ordre de mission du contingent a été transmis aux autorités aéroportuaires maliennes. « Le ministère des Affaires étrangères et le chef d'état-major malien en ont reçu copie », a-t-il affirmé. Enfin, Abidjan assure que ses hommes n'étaient pas armés à leur arrivée, car « les armes se trouvaient dans un autre avion ».

Par A. J. S, Comité Editorial
Afrimag.net

Attaque du convoi algérien au Mali : Des sources algériennes soupçonnent le Maroc



Algérie: Des sources algériennes n'ont pas caché la responsabilité du Maroc dans l'attaque armée contre le convoi algérien dans le nord du Mali.

Selon un responsable algérien bien informé, il n'est pas exclu que l'opération ait été orchestrée et liée à une organisation particulière qui avait précédemment attaqué des convois commerciaux algériens se dirigeant vers le Mali et la Mauritanie.

La source a déclaré que : « Parmi ce qui peut être étudié et examiné, il y a la question de savoir si le ciblage du convoi commercial dans le nord du Mali était un acte terroriste isolé, ou était lié au ciblage antérieur de convois commerciaux dans la région désertique près du frontière avec la Mauritanie, d'autant plus que les groupes armés du nord du Mali sont interconnectés, avec de multiples intérêts, destinations et réseaux qui se chevauchent.

La source a expliqué que les autorités sécuritaires et militaires algériennes étudient des rapports de terrain sur l'attaque terroriste qui a visé le convoi algérien dans le nord du Mali près de la frontière algérienne, menée par un groupe de quatre individus à moto, qui a causé la blessure de trois conducteurs, dont l'un est dans un état grave, « pour extraire les circonstances environnantes ». Mali, et empêcher l'intensité d'une présence algérienne dans la région.

Le responsable algérien a souligné sur le site qatari, « Il n'est pas exclu que ces attaques fassent partie d'une tentative d'attirer l'Algérie dans une confrontation ouverte dans la région du Sahel, qui connaît une situation sécuritaire instable ».

Source : algerie-focus.com

Côte d'Ivoire : Le prix du kilogramme de coton fixé à 310 FCFA en 2022/2023



En Afrique de l'Ouest, la campagne cotonnière 2022/2023 s'annonce sous de bons auspices. Du Burkina Faso au Mali en passant par le Bénin et la Côte d'Ivoire, l'heure est à la revalorisation des prix aux producteurs de la matière première.

En Côte d'Ivoire, le kilogramme de coton sera acheté auprès des producteurs au tarif de 310 Fcfa en 2022/2023. L'annonce a été faite par le gouvernement au terme du Conseil des ministres qui s'est tenu le 13 juillet.

Le prix indiqué est en hausse de 10 Fcfa par rapport au niveau en vigueur durant la campagne précédente et il s'agit d'un nouveau record dans la filière ivoirienne. Il représente aussi le montant le plus élevé de la sous-région ouest-africaine.

Les autres producteurs majeurs de la région comme le Burkina Faso et le Bénin ont adopté un tarif de 300 Fcfa par kg alors qu'au Mali, le prix bord-champ pour le coton a été établi à 285 Fcfa/kg.

Si les objectifs de la prochaine campagne 2022/2023 n'ont pas encore été fixés, les observateurs indiquent que le pays essaiera de franchir le cap des 600 000 tonnes de coton graine afin de consolider sa place dans le quatuor africain des fournisseurs de coton. Selon les données du Département américain de l'agriculture (USDA), la superficie emblavée devrait atteindre 460 000 hectares durant ladite campagne.

En Côte d'Ivoire, la culture du coton est l'apanage de plus de 131 000 producteurs répartis entre 6 sociétés contrôlant aussi bien la transformation que l'exportation. Il s'agit de la Compagnie ivoirienne pour le développement du textile (CIDT), la Compagnie ivoirienne de coton (COIC), Ivoire Coton, la Société d'exploitation cotonnière (SECO-OLAM), la Société industrielle cotonnière des Savanes (SICOSA) et Global Cotton.

Agence Ecofin

www.malikile.com

Afrique : Emmanuel Macron veut des dispositifs militaires français « moins posés et moins exposés »

Alors que les troupes françaises devraient boucler leur départ du Mali d'ici quelques semaines, Paris a engagé des discussions avec des pays du Sahel et du Golfe de Guinée pour préparer de nouvelles formes d'intervention plus discrètes.

Le président français Emmanuel Macron (photo) a annoncé le mercredi 13 juillet, sa volonté de « repenser d'ici l'automne l'ensemble » des dispositifs militaires de la France en Afrique pour les rendre « moins posés et moins exposés », alors que la force Barkhane est en train de se retirer du Mali, après la dégradation des relations entre Paris et Bamako.

« J'ai demandé au ministre et au chef d'état-major des armées de pouvoir repenser, d'ici à l'automne, l'ensemble de nos dispositifs sur le continent africain. C'est une nécessité stratégique, car nous devons avoir des dispositifs moins posés et moins exposés », a-t-il déclaré lors d'un discours prononcé au ministère des Armées, à la veille de la fête nationale française.

M. Macron a également fait part de sa volonté de « réussir à bâtir dans la durée une intimité plus forte avec les armées africaines » et de « reconstruire une capacité à former ici et là-bas ».

Il a d'autre part exprimé la nécessité d'un « continuum entre l'offre di-



plomatique, les actions rénovées pour le partenariat africain, et les actions de développement » de la France en Afrique.

« C'est un changement de paradigme profond (...). Il nous faut poursuivre notre engagement contre la menace terroriste partout, notamment en Afrique », a-t-il lancé.

Ainsi, la présence militaire française sur le continent devrait devenir plus discrète et plus invisible, notamment au Sahel, où les troupes françaises sont appelées à achever leur retrait du Mali d'ici quelques semaines. Une fois le retrait du Mali achevé, Paris aura divisé par deux sa présence au Sahel en maintenant 2500 militaires environ dans la région.

Des discussions sont cependant en cours avec les pays du Sahel, dont le Niger, et du Golfe de Guinée pour préparer de nouvelles formes d'intervention ciblant les groupes terroristes. Paris dispose déjà de troupes de petite taille déployées au Sénégal, au Gabon et à Djibouti.

Agence Ecofin



CENTRE D'APPELS INPS

Appelez au : **20-70-51-70 // 20-70-51-71 // 20-70-51-72**

Une équipe professionnelle et dynamique à votre écoute

Du lundi au Jeudi

7h30 à 16h00

Vendredi

7h30 à 17h30

NOTRE AMBITION : MIEUX VOUS SERVIR

- UN ACCUEIL CHALEUREUX
- UNE ORIENTATION SURE
- DES INFORMATIONS FIABLES

Pour toutes informations et réclamations relatives à l'INPS

- Renseignement sur nos prestations
- Pièces à fournir et suivi des dossiers
- Date et Chronogramme de paiement



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Focus : Affaire des 49 ivoiriens Alassane Ouattara a tout faux !

■ Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude". Cette règle de bon sens est en train d'être allègrement enjambée par les officiels Ivoiriens, relayés bruyamment sur les réseaux par une bande d'histriens qui ont décidé, dans cette affaire des 49 Ivoiriens au statut trouble, de faire passer la victime, le Mali, pour le coupable. Les investigations en cours nous édifieront sur la situation personnelle de chaque membre de l'expédition, mais les railleries à deux balles, les menaces à peine voilées ou le chantage de représailles n'y changeront rien. La décrispation amorcée après la levée des sanctions a besoin de cette clarification pour s'inscrire dans la durée, après les malentendus accumulés et qui ne relevaient pas de la seule imagination fertile des Maliens.

Nous sommes en effet nombreux à nous être couchés dans la nuit de dimanche à lundi, après le coup de chaud sur les réseaux sociaux sur l'arrestation de militaires Ivoiriens à l'aéroport de Bamako, avec un haussement d'épaules sur l'irresponsabilité ou la légèreté d'un chef qui n'a pas fait son boulot à Abidjan, créant ainsi une confusion sur la présence de

ces "soldats" sur le territoire malien.

Cette vision bonhomme d'une affaire plus que sérieuse a été balayée par le communiqué du gouvernement malien qui documente paragraphe après paragraphe un débarquement dont les conditions sement un vrai trouble dans les esprits les moins poreux au complottisme.

À ces faits qui accréditent plutôt l'idée d'une opération "barbouze", les Ivoiriens ont opposé des réponses tantôt saugrenues, parfois incohérentes, mais toujours de mauvaise foi.

Les doctes Ivoiriens se sont d'abord gaussés des Maliens assez peu futés pour penser qu'une opération de mercenaires se servirait d'une plate-forme aéroportuaire au mépris de la discrétion requise. Et si nous ne mesurons pas assez le grotesque de notre accusation, les défenseurs de ADO nous expliquent que la relève incriminée était la 8ème du genre et donc pas de quoi fouetter un agouti.

Le raisonnement ivoirien pêche par cette fausse déduction. L'habitude des rotations s'est si bien installée que des esprits diaboliques ont pu penser qu'un énième débarquement, même avec les pires intentions,

passerait comme lettre à la poste. C'était oublier un peu trop vite que le Mali sort d'un bras de fer avec ses voisins qui a aiguisé sa méfiance, élevé son niveau de vigilance, en attendant des jours plus apaisés dans la cohabitation.

Les profils bizarre identifiés dans la "bande des 49", des étudiants aux mécaniciens en passant par des maçons, électriciens... n'étaient pas pour rassurer le pays-hôte.

Les autorités ivoiriennes, conscientes de la catastrophe annoncée, ont cherché à parer au plus pressé. Le ministère de la Défense a fait fuiter une Note express sur les réseaux adressée au Chef d'état-major général, avec une liste de 50 noms en annexe dont le chef de mission. D'où l'on découvre, soit dit en passant, les mœurs administratives ivoiriennes où les sous-chefs ne se contentent pas de parapher une décision à la signature du ministre mais y apposent carrément un "vu" ostentatoire. Passons !

On imagine mal le "contingent" présenter ce document à son arrivée et rencontrer la moindre difficulté auprès de la sécurité aéroportuaire en dehors des contrôles de routine. Le CEMGA ivoirien, à la suite de son ministre, donne l'ultime "couverture administrative officielle" aux expéditionnaires avec cette un Ordre de mission en bonne et due forme à la date du 08 juillet 2022.





Cette paperasse, dans le cadre des mesures de confiance, aurait dû précéder l'arrivée de la relève et être transmise aux autorités maliennes, au pire, être présentée par les éléments au moment de fouler le sol malien.

La pathétique campagne de justification ayant montré ses limites, c'est ADO himself qui monte au créneau pour allumer le contre-feu en réunissant à la hussarde un Conseil National de Sécurité pour égrener la même litanie de la version officielle mise à mal par les faits réels.

Pour tenir en respect ces Maliens indociles, le communiqué du CNS appelle la population ivoirienne à la retenue (comme si nous reprochions quelque chose à l'opinion ivoirienne), bamada.net pendant que quelques activistes au dessein criminel entretiennent des propos de haine contre nos communautés sur place. On cherche encore le lien, sans trouver, mais rien ne semble être de trop pour faire taire Bamako.

Au fur et à mesure que les jours passent, la thèse officielle ivoirienne s'affaisse comme château de sable sur la plage d'Assinie !

C'est le porte-parole de la MINUSMA qui après une réponse oiseuse aux premières heures du scandale, à fini par être recadré par son organisation. La Mission des Nations-unies n'est pas concernée par le sulfureux dossier.

Le contingent allemand bénéficiaire des prestations du "groupe de sécurité ivoirien" a vite écarté tout lien avec les mécanos, électriciens, vendeurs en tenue et armés venus de Côte d'Ivoire.

Mais le dernier clou dans le cercueil du mensonge ivoirien est venu de l'ONU qui affirme que "les 49 soldats Ivoiriens ne sont pas des éléments nationaux de soutien à la MINUSMA". Fermez le ban !

Maintenant que l'écume de la vague de dénégations retombe, il faudra, côté malien, pousser les investigations sur les buts réels poursuivis par cette opération qui enfonce encore un coin dans les relations entre nos deux pays. Cette clarification doit se faire sans excès ni faiblesse !

Cette affaire n'est pas sans rappeler le "téléphonegate" entre Bamako et Abidjan lorsque dans une conversation sans filtre, ADO et l'ancien PM, Boubou Cissé, avaient dit tout le bien qu'ils pensent de la Transition au Mali et de son incapacité à tenir le choc des sanctions économiques de la CEDEAO. On connaît la suite.

Après cette bourde diplomatique, les snipers pro ADO de tous poils ont mis du temps à nous expliquer que la conversation était le fruit d'un trucage technique comme le permettraient certaines applications d'imitation de la voix.

La ficelle était trop grosse et Alassane Ouattara, lui-même, gêné aux entournures, a tenté de désamorcer ce qui était plus qu'une gaffe en demandant à ses frères maliens de mettre un peu d'eau dans leur "gnamakoudji" et que lui ne maîtrisait rien dans ces affaires de technologies, ce que nous voulons lui concéder volontiers.

Nous avons ri à gorge déployée de cette excuse embarrassée d'un vieux père ou grand-père. Mais le système de défense des autorités ivoiriennes, à chaque coup tordu contre notre pays, ne peut se résumer à considérer les Maliens comme des simples, voire des hystériques qui voient le mal partout, même devant l'évidence d'une atteinte à leurs intérêts nationaux ou à leur sécurité. Nous ne préjugeons de rien, mais nous n'oublions pas non plus que le ministre de la Défense, Téné Birahima Ouattara alias Photocopie, en première ligne dans cette nébuleuse affaire, n'est autre que Monsieur frère du Président Ouattara. La République semble se mobiliser pour faire bloc autour de lui. A moins que l'affaire ne s'apparente à la fameuse formule "un Train peut en cacher un autre". Mais n'allons plus vite que l'enquête !

Sambou Diarra
Source : L'Aube

HADJ 2022 : « Nous n'avons reçu que 45% du quota à la fin du mois de carême », la présidente de l'AMAVT dixit



Depuis un certain temps, les difficultés enregistrées lors de l'organisation du Hadj 2022 font l'objet de beaucoup de débats et chacun y va de son propre commentaire. C'est dans ce cadre que la présidente de l'Association Malienne des Agences de Voyages et de Tourisme (AMAVT), Mme Cissé Fatimata Kouyaté, a décidé d'apporter un éclaircissement sur les conditions d'exécution du Hadj 2022.

D'après elle, le Hadj s'est déroulé dans les circonstances assez complexes, après sa suspension pour raison de COVID-19, qui a frappé le monde, en 2019. Depuis l'annonce de la reprise, selon elle, ce sont de nombreux fidèles qui se sont précipités dans les agences pour participer au Hadj de 2022. A cet effet, les conditions du pèlerinage ont changé, avec à la clé l'augmentation des tarifs, mais aussi la réduction du nombre de pèlerins à 1.000.000 pour le monde entier. Le Mali, explique-t-elle, n'avait que 9 000 pèlerins, jusqu'en 2015, où

la demande était forte, poussant les agences à demander un quota supplémentaire de 2000 pèlerins. Puis, au fil du temps, le quota octroyé au Mali s'est stabilisé autour de 13.323 pèlerins.

Cette année, précise-t-elle, le Mali n'a eu que 6 000 pèlerins. Alors que les Agences de voyage avaient enregistré des candidatures pour les années 2020 et 2021, qui se sont ajoutées à celles de 2022, » En gros, le Mali n'aura eu, en tout et pour tout, que moins de 50% du quota annuel alloué les années précédentes. Sans oublier que tous les contrats ont été exécutés à distance par mail, les Agences étaient donc obligées de se soumettre aux documents souscrits avec leurs partenaires de l'Arabie saoudite pour le transport, l'accueil, l'hébergement et la nourriture », a-t-elle expliqué.

Toutefois, les Agences, qui espéraient bénéficier de l'ancien quota, soit 13.323, se sont retrouvées avec moins que la moitié, soit 6 000

places, alors qu'elles ont enregistré près de 15.000 pèlerins. Elles ont donc décidé d'approcher la Maison du Hadj pour trouver une solution ou, au moins, faire partir le supplément de 2 000, pour soulager les pèlerins. Une démarche que le Directeur du Hadj, Abdoul Fatah Cissé, a saluée avant de leur donner l'assurance de l'accompagnement de sa direction. En les invitant même à introduire les dossiers de demande de visas. Quelques jours plus tard, c'était le statu quo, avec la même assurance que » les dossiers sont sur de bonnes voies, jusqu'à ce que le Directeur soit parti en voyage en Arabie Saoudite et de faire un communiqué dans lequel il se désolait pour les Agences de voyages, qui ont été victimes aussi bien que les pèlerins du nouveau système du Hadj après Covid », a-t-elle rapporté.

O. BARRY

Source : l'Indépendant

Affaire des militaires Ivoiriens : Ce qu'en pense l'universitaire Abakary Touré



Cette affaire est très compliquée et je pense que les deux pays doivent œuvrer à l'apaisement et à la désescalade comme l'indiquent d'ailleurs les deux communiqués livrés par les parties Ivoirienne et ma-

lienne.

Je propose la nomination immédiate du président Faure Essozimna Gnassingbé comme médiateur dans ce dossier. S'il y'a un Président dans l'espace de la CEDEAO qui peut parler

dans ce dossier aux deux présidents (Ivoirien et Malien) c'est bien le président Togolais. Cela permettrait et à la Côte d'Ivoire de récupérer ces soldats sans perdre la face et au Mali d'affirmer sa souveraineté sans perdre également la face. Car de mon point de vue, cette histoire va se jouer sur les questions d'égo qu'il va falloir gérer avec la plus grande sagesse.

Il n'est de l'intérêt de personne à ce que cette crise entre voisins connaisse une évolution que personne ne saura ni contrôler ni arrêter. Nous avons d'importants intérêts en Côte-d'Ivoire, plus de 4 millions de nos compatriotes y sont installés. De même plusieurs milliers d'Ivoiriens sont installés au Mali depuis plusieurs années.

Notre objectif, le seul à mon avis est de travailler à satisfaire les besoins des maliens par la création de la richesse et l'emploi pour les jeunes après la levée de l'embargo. Il s'agit aussi de tout faire pour réussir le retour à l'ordre constitutionnel après la seconde phase contractée avec le peuple malien. Rien, ne doit nous détourner de l'élan de réussir ce défi. Car c'est le monde entier qui nous regarde à présent.

Qu'Allah bénisse le Mali !
Abakary Touré Universitaire



Arrestation des 49 militaires ivoiriens : Le Mali suspend toutes les rotations de la MINUSMA



Dans un communiqué qui a été rendu public hier jeudi 14 juillet 2022, le gouvernement de la République du Mali a suspendu avec effet immédiat toutes les rotations de la MINUSMA.

L'affaire des 49 militaires ivoiriens prend ainsi une nouvelle tournure. Alors que le flou persiste sur le sort de ces soldats toujours détenus à Bamako, le gouvernement de la transition a annoncé la suspension de toutes les rotations de la mission de l'ONU.

« Toutes les rotations des contingents militaires et policiers de la MINUSMA, y compris celles déjà programmées ou annoncées », sont suspendues, a indiqué le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale. Cette décision signifie que les départs et les arrivées des personnels et militaires de la MINUSMA sont donc gelées à compter du jeudi 14 juillet 2022. Celle-ci a, par ailleurs,

été informée par les autorités à travers le ministère des affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'organisation d'une réunion de coordination entre les structures maliennes compétentes et la MINUSMA, préalablement à la relève envisagée des contingents de la Mission.

Les autorités maliennes justifient leurs décisions qui concerne les 12 261 soldats et 1718 policiers déployés sur notre territoire par une cinquantaine de pays contributeurs par le contexte de sécurité nationale.

Le gouvernement de la Transition assure qu'il travaillera « de manière diligente » afin de lever rapidement cette mesure et de permettre aux contingents onusiens d'assurer leur mission. Cette annonce intervient alors que les tensions sont vives entre la Côte d'Ivoire et le Mali après l'arrestation dimanche 10 juillet 2022 de 49 militaires ivoiriens à l'aéroport de

Bamako.

La relève des contingents de la Mission est d'une importance cruciale pour son efficacité opérationnelle et le moral de ses personnels en uniforme. Tout doit être fait pour son règlement urgent, d'autant que certains des personnels concernés auraient dû être relevés il y a déjà plusieurs mois.

Il convient de rappeler que les personnels militaires et de police de la MINUSMA sont déployés au Mali en appui aux efforts visant à promouvoir durablement la paix et la sécurité dans le pays.

Lire en encadré le communiqué du gouvernement malien

■ Maffenin Diarra

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DIRECTION DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une foi

URGENT



Koulouba, le 12 JULI 2022

N° **000709** /MAECI/DOI/DNU-TBD /

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali présente ses compliments à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) et a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

Le Ministère a été informé de l'arrivée à Bamako le 10 juillet 2022, par vol civil, d'un contingent ivoirien dans le cadre d'une mission liée à la MINUSMA, sans information préalable des autorités nationales.

La partie nationale souhaiterait des éclaircissements sur cette question sur laquelle elle s'étonne du tweet de M. Olivier SALGADO, Porte-parole de la MINUSMA, affirmant que "leur relève du 10 juillet 2022 aurait été préalablement communiquée aux autorités nationales". Elle précise, à cet égard, que la Note verbale de l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Bamako transmettant les documents mis en ligne par M. SALGADO date du 11 juillet 2022.

Aussi, le Ministère sollicite de la MINUSMA la clarification des liens légaux ou contractuels entre les militaires ivoiriens concernés, Sahel Aviation Service et le contingent allemand de la MINUSMA.

De même, le Ministère demande à la MINUSMA de lui soumettre à temps, tous les documents nécessaires à la mise en route sur le Mali de ses contingents et de leurs contractants ou co-contractants.

Le Ministère demande également à la MINUSMA le point des effectifs des Eléments Nationaux de Soutien, assorti de la précision de leurs lieux de déploiement et des missions à eux confiés.

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali remercie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali de sa coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

**MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTEGREE
DES NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION
AU MALI (MINUSMA)
-BAMAKO-**



Écoles de Santé du Privé : Un nouveau siège inauguré

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr amadou Keita, a procédé, le jeudi 14 juillet 2022, l'inauguration du siège de l'Association des Ecoles de Santé du Privé (AESP). C'était en présence des responsables de l'AESP et de plusieurs personnalités.

Dans son intervention, le représentant du maire de la Commune IV, a remercié les membres de l'association des écoles de santé du privé sur le choix porté sur sa Commune pour abriter cette infrastructure. Il a invité la population à en faire bon usage. Le ministre Keita s'est réjoui pour ce joyau architectural, conçu et construit, ici à Sébénikoro, dans le cadre du projet Force OKP. En effet, depuis 2003 qu'elle existe, cette association fait montre d'un dynamisme et d'une volonté appréciable pour installer les meilleures conditions d'évolution des écoles de

santé du privé. A cheval entre trois départements ministériels (et parfois plus en fonction de l'architecture gouvernementale), l'AESP essaye, tant bien que mal, de porter ses sujets d'intérêt au-dessus de la pile de dossiers des ministres. **« Ce n'est pas toujours évident de prêter la totalité de notre attention à un seul domaine de notre sous-secteur, mais par la ténacité de ses dirigeants et la force de ses propositions, l'Association nous invite à porter le regard sur les spécificités des écoles de santé du privé. De mon expérience de collaboration avec**

cette association, je veux retenir le sens du dialogue et de la co-construction. En effet, le domaine de la santé nous est cher, en ce sens que chaque enfant malien formé dans nos écoles de santé est évalué à la tâche et par chacun de nous. Je le dis souvent, nous sommes tous des potentiels usagers des hôpitaux et donc nous aurons donc à faire face à la qualité de l'instruction reçue par les techniciens de santé. C'est pourquoi, il importe que nous consacrons notre temps et notre énergie à hisser, chaque jour davantage, la qualité du curricula et celle des conditions et méthodes d'apprentissage », a-t-il dit.

Je veux ici me réjouir de la volonté affichée des départements de l'éducation nationale, de la santé et de l'enseignement supérieur, de collaborer avec l'AESP et l'ensemble des partenaires, pour une convergence de vue sur l'école de santé que nous voulons.

Et de poursuivre qu'il ose croire que ces murs inspireront des projets innovants et des idées fécondes pour l'amélioration des conditions des écoles de santé du privé aux fins de leur permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs que se fixe notre pays en matière de politique de santé. **« Je sais l'engagement qui est le nôtre de favoriser un cadre réglementaire propice à un enseignement de qualité. Je sais aussi la volonté des partenaires comme Nuffic des Pays Bas, Royal Tropical Institute (KIT) et bien d'autres, de se tenir auprès de nos écoles de santé du public comme du privé en vue de renforcer leurs capacités. Ce bâtiment est une preuve de cette volonté »,** a-t-il renchéri, avant de remercier l'Ambassade des Pays-Bas pour son soutien.

Enfin, le ministre Amadou Keita a souligné qu'il appartiendra aux membres de l'AESP de faire de ce lieu un espace d'échanges, de rencontres et de projection vers un futur meilleur. Ceci demande une vigilance particulière sur cet investissement afin que, durant encore longtemps, ce bâtiment puisse répondre aux besoins premiers qui lui sont assignés dès sa création.

Le point saillant de cette cérémonie a été la coupure du ruban symbolique et la visite de l'infrastructure et des installations.

■ Ibrahim Sanogo



L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Embargo : Pourquoi la CEDEAO a reculé

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a levé ce dimanche 3 juillet 2022, à l'issue de son 61e sommet ordinaire, les sanctions économiques et financières drastiques qu'elle avait prises contre notre pays le 9 janvier 2022. Au terme de six mois environ d'épreuves de force économique, l'organisation sous régionale avait-elle vraiment le choix ? Entre des jérémiades vertueuses sur un prétendu engagement à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité, la démocratie et la bonne gouvernance dans l'espace communautaire et le péril certain qui se profilait à l'horizon de voir la sous-région se métastaser suivant en cela l'exemple BMG (Burkinabé-Malien-Guinéen), pour ne pas dire boomerang, les caciques du club des chefs d'État ont vite opté pour l'alternative qui les maintient encore aux affaires. Mais pendant combien de temps ?



En effet, la CEDEAO, qui n'a rien d'une officine humanitaire, savait au fil des six (6) mois, que l'embargo contre le Mali qui a fortement impacté l'équilibre économique de l'espace communautaire était devenu une patate chaude dont il fallait se débarrasser. Pour l'intérêt du Mali ? Pour préserver la Communauté ? Les Chefs d'État ont choisi de ne pas prendre le risque de se faire balayer à leur tour.

Loi électorale, AIGE

La CEDEAO estime, sans sourciller, que « la promulgation, le 24 juin 2022, d'une nouvelle loi électorale mettant en place, entre autres, un organe unique de gestion des élections, dénommé Autorité indépendante de Gestion des Élections (AIGE) » constitue une grande avancée sur la voie d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Oublions que cette promulgation est anticonstitutionnelle (article 51 de la Constitution) et que telle qu'adoptée cette loi est impraticable, elle ne peut servir de base à l'organisation d'élections crédibles et apaisées.

Arrêtons-nous simplement à la bourde monumentale de la CEDEAO, qui apparemment n'a

pas lu cette loi qu'elle brandit comme un trophée. À ces importants messieurs de la CEDEAO (parce qu'il n'y a pas femmes dans leur club), faut-il faire remarquer que notre organe unique de gestion des élections ne s'appelle pas « Agence Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) », comme cela ressort du communiqué final, mais organe unique de gestion des élections, est indépendant et s'appelle : « Autorité indépendante de Gestion des Élections en abrégé « AIGE. » » (article 3 de la loi). Entre « Agence » et « Autorité », il y a une mer à boire. Mais la CEDEAO nous a laissés sur notre faim quant à la rigueur.

Délai de Transition

Le nœud gordien du problème entre les responsables de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les autorités de notre pays portait bien sûr la durée de la Transition. La CEDEAO fait bon cœur contre mauvaise fortune et feint d'oublier qu'elle n'était pas d'accord avec la publication du décret N°2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 qui avait fixé à 24 mois pour compter du 26 mars 2022 conformément à la Loi N°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte

de la Transition qui dit en son article 22 nouveau que « la durée de la Transition est fixée conformément aux recommandations des Assises nationales de la Refondation. La Transition prend fin avec l'élection présidentielle organisée par les autorités de la Transition, la prestation de serment et la passation des charges au nouveau Président élu. »

L'amnésie CEDEAO dans son communiqué final du sommet tenu le dimanche 3 juillet 2022 dit prendre « note du calendrier de la transition soumis par les Autorités de la Transition qui donnent une durée de 24 mois à compter du 29 mars 2022.

Ce chronogramme détaille les différentes étapes devant conduire aux élections et au rétablissement d'un régime civil, notamment la réforme constitutionnelle ».

Or, l'article 1er de ce décret 0335/PT-RM du 06 juin 2022 fixant la durée de la Transition à 24 mois, précise bien que c'est « pour compter du 26 mars 2022 » et non du « 29 mars » comme cela ressort du communiqué dont la version française à 24 heures dans le circuit avant d'être diffusée.

Le 7 juin dernier, pour qui se rappelle, la CEDEAO s'était fendu d'un Communiqué pour dire qu'elle regrettait « cette décision ait été prise à un moment où les négociations se déroulent encore, en vue de parvenir à un consensus ». Mais au finish, elle entérine les 24 mois décrétés comme elle a endossé les 18 premiers mois lors du sommet du 15 septembre 2020 (Les Chefs d'État et de gouvernement ont pris note de la durée de la transition politique au Mali qui sera de 18 mois maximum, à compter de ce jour, 15 septembre 2020), et oublier l'exigence de la conduite de la Transition par les civils comme cela était l'exigence de départ. La CEDEAO, s'est-elle finalement résolue de coexister, faute d'alternative, avec l'ordre kaki ? On comprend bien dans ce cas que les mi-

litaires au pouvoir à Bamako aient bénéficié d'un bonus de 24 mois plus 3 jours...

Tensions diplomatiques

La levée de l'embargo n'est pas qu'économique et financière, elle est aussi diplomatique. En effet, outre les sanctions économiques prises le 9 janvier 2022, tel que détaillé dans le communiqué, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement a aussi demandé aux États membres de renouer leurs relations diplomatiques avec notre pays.

En effet, lors de cette même réunion où elle a eu la main lourde, la CEDEAO a décidé du «rappel pour consultations par les États membres de la CEDEAO de leurs Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali».

Le recours à cette extrémité était une bourde de la part de l'organisation sous-régionale. Car, elle n'était pas sans savoir que sans la compréhension du Mali et sa bonne volonté à maintenir le dialogue, elle pouvait induire, ajoutée aux autres sanctions politiques, économiques et financières, une sérieuse étape dans la rupture des relations diplomatiques. En effet, après la convocation, le rappel pour consultation d'un ambassadeur dans son pays est le deuxième degré de gravité dans l'échelle des sanctions diplomatiques. Premier degré de sanction diplomatique, la convocation d'un ambassadeur au ministère des Affaires étrangères ayant pour but de protester officiellement auprès du pays représenté.

Le rappel pour consultations ne marque pas une rupture définitive des relations diplomatiques entre les pays concernés, mais elle se situe au-dessus de la simple convocation de l'ambassadeur au ministère des Affaires étrangères du pays plaignant.

Elle précède en cas d'aggravation des relations entre les deux pays l'expulsion de l'ambassadeur, comme celui récemment de l'ambassadeur de France de notre pays qui l'avait jugé persona non grata.

Dans le cas de l'expulsion, avant-dernier degré des sanctions diplomatique, l'ambassadeur ou le diplomate concerné dispose de quelques jours pour quitter le pays. Passé ce délai, il n'est plus protégé par son immunité et s'expose à des poursuites.

L'expulsion précède généralement la fermeture de l'ambassade dernier acte de l'escalade diplomatique. Elle signifie une rupture grave des relations diplomatiques.

Alors donc où en sommes-nous avec la CE-DEAO ?

À l'issue du sommet d'Accra du 3 juillet 2022, la CEDEAO décide de « maintenir le dialogue avec les autorités de la Transition, à travers le Médiateur de la CEDEAO pour le Mali». Il s'agit donc d'un dialogue indirect comme on le voit, car notre pays, conformément au protocole additionnel de la CEDEAO, ne sera admis à la sainte table que lorsqu'il restaurera la légalité constitutionnelle. Donc dans deux ans encore. On comprend pourquoi la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a décidé du maintien de notre pays dans des Instances de la CEDEAO et celles des sanctions ciblées contre des individus ou des groupes.

Mécanisme conjoint de contrôle et de suivi CEDEAO ?

Pour faire aboutir ce dialogue indirect, la CE-DEAO a décidé lors de sommet du 3 juillet 2022, de mettre « en place un mécanisme conjoint de contrôle et de suivi de la mise en œuvre du calendrier de transition, se fondant sur des critères de référence convenus, et dont les rapports sur les progrès réalisés détermineront les décisions à prendre ultérieurement par la Conférence sur la levée des sanctions restant en vigueur ». Une astuce pour mettre sous tutelle notre pays, nos autorités ayant abdiqué ? De quoi s'agit-il concrètement ?

Selon Jean-Claude Kassi-Brou, président de la Commission de la Cédéao, le « mécanisme de suivi qui a été mis en place (...) permettra de suivre de manière régulière avec, bien sûr, la partie malienne, mais avec les autres partenaires, tout le processus (...) Le sommet a demandé un chronogramme précis et détaillé de toutes les actions qui doivent être menées jusqu'en mars 2024. Les partenaires maliens ont vraiment fait ce travail, cela a été fait, cela a été discuté et revu. Nous avons donc pris connaissance de ce chronogramme. C'est évidemment cela que nous allons suivre ensemble : la Cédéao, la partie malienne et d'autres partenaires également. Et le sommet a souhaité également que tout le processus soit fait de manière inclusive avec toutes les parties prenantes au Mali, la classe politique, la société civile. Je crois que déjà, il y a eu de consultations dans ce sens... »

Mais à la vérité, derrière les balivernes diplomatiques, il n'y a rien de nouveau. Car un mécanisme conjoint de concertation existe bel et

bien dans ce format entre notre pays, la CE-DEAO et d'autres partenaires (notamment l'Union africaine et les Nations-Unies) depuis le 9 février 2022.

Pour rappel textuellement des dispositions du communiqué du gouvernement, « dans le cadre de la poursuite du dialogue avec la CE-DEAO, l'Union Africaine et la Communauté internationale concernant la conduite de la Transition, le gouvernement de la République du Mali a mis en place un Mécanisme de Concertation pour soutenir cette dynamique. Ce mécanisme a pour but de rechercher une solution conciliant les aspirations du Peuple malien et les demandes de la Communauté internationale, notamment à travers l'adoption d'un chronogramme consensuel (...) Le Gouvernement de la République du Mali, à travers cette initiative, renouvelle son engagement pour le retour à un ordre constitutionnel normal et sa disponibilité constante au dialogue et au consensus pour la réussite de la Transition.»

Comme on le voit, rien de nouveau sous le soleil du Maliba. Il s'agit juste d'une continuation d'un mécanisme dont l'initiative revient à notre pays et non à la CEDEAO qui la présente comme un instrument de veille qu'il a concocté pour nous tenir en laisse.

Procès en sorcellerie

Pour justifier sa décision de lever les sanctions illégales qu'elle a prise contre notre pays, la CEDEAO a mis en avant la promulgation de la nouvelle loi électorale qui, dit-elle, met en place, entre autres, un organe unique de gestion des élections, qu'elle a rebaptisé « Agence Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) ». Elle a aussi fait de ses choux gras, le « calendrier de la transition soumis par les Autorités de la Transition qui donnent une durée de 24 mois à compter du 29 mars 2022. Ce chronogramme détaille les différentes étapes devant conduire aux élections et au rétablissement d'un régime civil... ».

Mais voilà, la nouvelle loi électorale dispose en son article 155 que « Tout membre des Forces armées ou de Sécurité qui désire être candidat aux fonctions de Président de la République, doit démissionner ou demander sa mise à la retraite au moins six (06) mois avant la fin du mandat en cours du Président de la République.

Toutefois, pour les élections pendant la Tran-

sition, les membres des Forces armées ou de Sécurité qui désirent être candidats aux fonctions de Président de la République doivent démissionner ou demander leur mise à la retraite au moins quatre (04) mois avant la date de l'élection présidentielle marquant la fin de la Transition ».

Pour le CEDEAO, il y a anguille sous roche, pour ne pas dire un boulevard devant le Colonel Assimi pour rempiler en 2024.

Aussi, s'empresse-t-elle de réaffirmer que « conformément au paragraphe 25 de la Charte de l'Union africaine, aux engagements pris devant la CEDEAO par les autorités de la transition et à la Charte de la Transition, aucune autorité de la Transition ne pourra participer aux élections devant conduire au retour à l'ordre constitutionnel ».

Pourquoi tant de panique ? Pourquoi tant d'ostracisme envers les autorités de la Transition ? Pourquoi la CEDEAO douterait-elle de la parole d'honneur des autorités maliennes ? Pourquoi douterait-elle des engagements pris par nos autorités devant elle et consigné dans notre Charte de la Transition ?

L'article 9 de la Charte de la Transition (Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la transition) dispose de manière claire et sans équivoque que « le Président de la Transition n'est pas éligible aux élections présidentielles et législatives qui seront organisées, pour marquer la fin de la Transition. La présente disposition n'est pas susceptible de révision ».

N'est-ce pas là un procès en sorcellerie intenté à Assimi Goïta et aux autres colonels ? « Il faut se faire confiance. La loi électorale telle que vous (l'accuser) existe dans pratiquement tous les pays. Les lois électorales dans la plupart de nos pays disent clairement que les hommes en uniforme, s'ils veulent se présenter à une élection, ils doivent démissionner à une certaine période avant de se présenter. Maintenant, il faut regarder ce qu'il y a dans la charte de la transition. La charte est très claire », estime Jean-Claude Kassi-Brou, président de la Commission de la Cédéao.

Par Abdoulaye OUATTARA
Source : Info-Matin

Moussa Mara : “Réconciliation et/ou justice : faut-il choisir ?”

TRIBUNE. La question est posée d'apaiser, dans l'esprit d'un État de droit, les conséquences néfastes des conflits nés ici ou là sur le continent africain.



De la commission Vérité, Justice et Réconciliation en Afrique du Sud à son équivalent au Mali, en passant par de nombreuses instances mises en place ici ou là dans l'histoire récente de l'Afrique, la notion de réconciliation est devenue un objectif constant de l'action de nos gouvernants. Il est vrai que l'histoire tumultueuse du continent, faite de violence, de conflits sociaux, de guerres civiles, de rébellions..., est une source de tensions vives et de divisions dans les pays.

LE DÉBAT ETHNICISÉ

Avec l'ouverture démocratique, les conflits politiques, à travers notamment leur ethnicisation, ont polarisé le débat autour des questions identitaires. Les groupes et leurs leaders en

sont devenus des acteurs politiques à part entière. Ils se donnent réciproquement une légitimité basée sur l'ethnie et s'ouvrent par la même occasion des tensions vives entre les groupes humains dans leur pays. La politique n'hésitant pas à brandir la menace contre un autre groupe chaque fois qu'il est en posture difficile. Lui-même et son groupe en deviennent ainsi à la fois les otages et les geôliers les uns des autres.

La nécessité d'apaiser les esprits et de calmer les tensions conduit à la convocation de la réconciliation. Elle devient ainsi un mot magique utilisé par tous et dans tous les contextes, presque partout aujourd'hui en Afrique. Comme s'il suffisait de l'évoquer pour obtenir un calme relatif dans le pays concerné !

L'EMBLÉMATIQUE CAS SUD-AFRICAIN

Pourtant, si l'on parle autant de réconciliation, et depuis plusieurs décennies, c'est parce que nous ne sommes pas réconciliés et, peut-être, parce que nous n'avons pas su ou pas voulu engager les chemins qui conduisent à la réconciliation, la vraie !

À l'exception notable de l'expérience sud-africaine, reconnue comme positive sur le continent et au-delà, les nombreux autres processus engagés, au mieux, patinent sinon échouent. Il est vrai que l'expérience sud-africaine était simple à mener, nonobstant les crimes terribles de l'apartheid, car le pouvoir d'État appartenait aux victimes, les objectifs étaient clairs et une partie des bourreaux étaient prêts à fonctionner. Le chemin étant très clairement défini, la gestion en fut aisée.

QUELLE RÉCONCILIATION ?

Dans le processus de réconciliation lancé ici ou là, bien que l'on parle de justice, il faut malheureusement constater que nous nous orientons presque toujours vers la réparation et le versement de compensations aux victimes. Et cela est souvent mis en œuvre dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes en termes de transparence, d'effectivité des paiements, d'équité, etc.

On ne parle presque jamais de justice ! Or sans

elle, les auteurs de violences demeurent impunis, ce qui les encourage, ainsi que d'autres, à poursuivre leurs méfaits. Cela crée chez les victimes un sentiment réel d'injustice et suscite en elles, progressivement, une volonté de se venger, ce qui prolonge le cycle de violence.

LE CAS ÉCLAIRANT DU MALI

Le Mali a vécu des cycles de rébellion de 1991 à nos jours, occasionnant des pertes en vies humaines et des destructions de biens. Chaque fois, l'engagement d'un processus de paix a momentanément circonscrit les affrontements armés. Malheureusement, ces processus ont oublié la justice. L'une des conséquences de cela est que, en 30 ans, la violence s'est accrue et le nombre de victimes également ! copier coller sur bamada.net Les conflits irrédentistes ont progressivement muté vers des violences intercommunautaires au centre du pays, sur fond de terrorisme, avec des massacres perpétrés. Les nombreuses actions pénales engagées subsistent non abouties à ce jour. Il aurait peut-être été préférable de donner plus de place à la justice, à la repentance des auteurs et à l'administration de sanctions.

UN CONSTAT : LE POIDS EXAGÉRÉ DES DIRIGEANTS

Nous avons également tendance à politiser la

résolution des conflits, en donnant trop de pouvoirs aux personnalités fortes et aux leaders de groupes belligérants, en estimant que ceux-ci peuvent contribuer à calmer les tensions. Par-là, on oublie qu'ils doivent, pour certains d'entre eux, leur existence politique à leurs groupes et, pire, à ces tensions. Ils n'apaiseront les troubles que pour donner le change et n'hésiteront pas à les exacerber en sourdine pour continuer à apparaître comme des solutions. Il en résulte des processus incessants de paix – négociations – accords – confrontations – paix.... Les trop longs processus de paix dans plusieurs pays illustrent cela et, quelques fois, c'est la disparition physique du leader charismatique qui permet d'ouvrir un véritable chapitre de paix et de réconciliation !

UNE NÉCESSITÉ : DONNER PLUS DE PLACE À LA JUSTICE

En conclusion, il est indispensable de faire moins de place à ces pompiers pyromanes et de donner plus de chance à la justice pour obtenir des opportunités réelles de pacification de nos sociétés et de nos pays. Il est tout aussi utile de nous inscrire dans un processus d'amélioration continue de notre outil de justice, qui doit être crédible, indépendant et fondé sur nos valeurs.

Nous avons, enfin, l'habitude de parler de réconciliation pour mieux endormir les populations face aux difficultés quotidiennes. En effet, les initiateurs de ces processus font mine d'oublier que, dans leur immense majorité, le souci des populations, au-delà de l'histoire et du passé, est aussi et surtout fondé sur le souhait de vivre en sécurité, d'avoir de quoi se nourrir, d'avoir un emploi et de croire en des lendemains meilleurs.

Autrement dit, la justice économique et sociale constitue l'aspiration légitime des Africains. C'est pourquoi, sans la justice et sans une gouvernance efficace, ces tentatives maladroites de réconciliation nationale restent généralement incomplètes, sonnent souvent creux et débouchent sur des impasses.

* Moussa Mara est ancien premier ministre du Mali et actuel président du parti Yelema.

Par Moussa Mara*

SOURCE : <https://www.lepoint.fr>



Conférence débat de l'Adema PASJ : Des pistes pour renforcer la démocratie

Soucieux de participer activement à l'animation de la vie politique dans notre pays, le Comité Exécutif de l'Adema-Pasj, a animé, le jeudi 14 juillet 2022, une conférence-débats à la Maison de la Presse du Mali. Le plat de résistance de cette conférence portait sur le thème « La Constitution de février 1992, la Charte de la Transition, le projet de la nouvelle Constitution : avantages, limites et conséquences pour la réussite de la Transition, regards croisés des Universitaires et des politiques ». Les conférenciers, tour à tour, ont jeté un regard croisé sur les textes majeurs de la République et le projet de rédaction d'une nouvelle constitution. Compte tenu de l'importance du thème, les politiciens se sont bousculés au portail de la maison de la presse.



Le ton de cette conférence débat a été donné par l'intervention du secrétaire général de l'Adema - PASJ, Yaya Sangaré. Depuis le 18 août 2020, le Mali est régi à la fois par la Constitution du 25 février 1992 et la Charte de la Transition. Aussi, une nouvelle loi électorale, promulguée par le Président de la Transition, a-t-elle été appréciée par une bonne partie de la classe politique et des Organisations de la Société civile, malgré des insuffisances relevées et diverses interprétations partisans. Dans la même foulée, il est annoncé la rédaction d'une nouvelle Constitution pour, dit-on, mener à terme le processus de "refondation du Mali". Pour ce faire, le Président de la Transition vient de prendre un décret créant le Comité de rédaction. La nécessité d'une révision de la Consti-

tution du 25 février 1992 s'est faite sentir par les différents pouvoirs depuis 20 ans, pour corriger des imperfections et prendre en compte les innovations intervenues dans le cadre des Organisations communautaires et certaines situations qui n'étaient prévues. « **Dans de nombreux pays du monde, les modifications de la Constitution sont fréquentes et, dans certains cas, on rédige entièrement une nouvelle. Diverses raisons peuvent expliquer cet état de fait. Il peut traduire une volonté de redéfinir la répartition du pouvoir politique, avec pour objectif, peut-on espérer, le renforcement de la démocratie, un meilleur équilibre des pouvoirs et la prise en compte de la volonté des populations ou de l'environnement géostratégique. Il peut s'agir**

aussi de modifier la constitution et certains textes de gestion des élections, après une période de crise, pour établir un nouvel ordre constitutionnel ou électoral visant à instaurer une société plus équitable. Enfin, les modifications de constitution peuvent être consécutives aux changements politiques, économiques et sociaux de la Société », a-t-il soutenu.

Me Kassoum Tapo, qui a été le premier intervenir au cours de cette conférence n'a pas fait aucun cadeau aux autorités de la Transition. Cette période de Transition est-elle propice pour changer la Constitution ? s'est-il interrogé. A l'en croire, le pays est régi d'une part, par la Constitution et d'autre part, par la Charte de la Transition. Est-ce que les autorités ont



une légitimité d'écrire une nouvelle Constitution ? Cette interrogation lui a donné l'occasion de revenir sur le fondement juridique de la rédaction d'une nouvelle Constitution. Selon lui, l'initiative appartient soit au président de la République et aux députés. Alors l'obstacle juridique est là. Car, dit-il, la Cour Constitutionnelle a tranché en disant que les membres du CNT n'ont pas qualité de députés. Est-ce qu'un chef de l'Etat issu d'un coup d'état peut demander une révision de la Constitution ? Non, répond-il ! Pour envisager une révision de la Constitution, il faut un minima de consensus. C'est qui n'est pas le cas, car, la classe politique est profondément divisée sur la question. Il a défini le périmètre du débat. S'il n'est pas pour la rédaction d'une nouvelle Constitution, il a, quand même, apprécié l'adoption de la nouvelle loi électorale. Occasion pour Me Tapo de saluer les membres du Conseil National de Transition qui ont eu la clairvoyance et la sagesse de consulter presque toute la classe politique avant l'adoption de cette loi qui régira les futures joutes électorales. « **C'était une bonne chose que l'administration territoriale s'adjuge le privilège du rôle de la préparation matérielle des élections. Je salue l'AIGE qui va renforcer la CENI. Cette loi pourra permettre d'organiser des élections libres et crédibles. Il a invité ses camarades de l'Adéma à s'approprier cette loi électorale** », a-t-il lancé. Pour sa part, Makan Moussa Sissoko dira que la Charte ne remplace pas la Constitution. La Charte complète la Constitution en définissant les trois organes de la Transition. Les 5 autres

institutions ne sont pas impactées. La Charte n'a jamais été au-dessus de la Constitution. Elle la complète. Dans une situation normale, le président ne peut que demander la révision de la Constitution, il ne peut pas la changer. La Constitution, elle dit comment elle se modifie. C'est un processus calibré. Changer de Constitution suppose qu'on change de République. En ce qui concerne la loi électorale, il laisse entendre que c'est une bonne loi même s'il y a des choses à améliorer. Pr Cheikh Hamalla Touré, Président de l'Association Malienne du Droit Constitutionnel, a focalisé son intervention sur la Constitution et la Charte. Il certifie que la Constitution est à l'épreuve des arrangements politiques. C'est un phénomène qui devient de plus en plus en-

démique. Pr Touré a apporté des éclaircissements sur la nature juridique de la Charte de la Transition. Poignant dans ses propos, il affirme sans ambages que la Constitution est en berne. Selon lui, depuis bientôt vingt ans la nécessité de réviser la Constitution s'est posée au Mali. Malheureusement, toutes les tentatives se sont heurtées à la réticence des politiques. Il a mis son pied dans le plat qu'en disant qu'en 2020, ce sont les partis politiques qui ont appelé les militaires à faire un coup d'état. Cette déclaration de sa part, a créé des remous dans la classe. Certains se sont vus directement indexés. Contrairement à Me Tapo, il s'est dit favorable au changement de la Constitution, cela, compte tenu des insuffisances constatées dans l'exercice démocratique dans notre pays.

Dr Mahamadou Konaté, juriste publiciste, Professeur d'Université, est acerbe avec les autorités de la Transition. Il a indiqué clairement que la période transitoire en cours au Mali est caractérisée par une mauvaise gouvernance et la violation des textes de la République. Toute chose qui l'irrite et qu'il dénonce de toutes ses forces. Il estime que le temps n'est pas propice pour procéder à une révision de la Constitution car une grande partie du pays échappe au contrôle de l'Etat.

L'histoire retiendra que le débat était houleux, passionné et passionnant mais la raison a prévalu. De telles initiatives doivent être pérennisées afin de consolider l'exercice démocratique dans notre pays.

■ Ibrahim Sanogo



Émission « L'instant thé » : Joindre le divertissement à la citoyenneté

Dans le cadre de sa 3e saison, les Grins de Bamako, de Kati et de Ségou de l'émission télé-réalité « L'instant Thé » ont participé ce samedi 2 juillet à la journée d'inculcation de l'esprit et de la valeur de l'initiative. Celle-ci apprend les jeunes à être des acteurs de développement de leur communauté.

Cette journée dont l'objectif était de renforcer les liens entre l'ensemble des membres de « L'instant Thé », d'agrandir la communauté s'est tenue au Musée national de Bamako, au cours de laquelle les coaches ont prodigué des conseils généraux pour tous les projets.

En effet, selon El Hadj Amadou DIOP, directeur artistique et présentateur de l'émission, le concept donne la possibilité aux jeunes de participer à l'essor de leur quartier et leur communauté, à travers des projets de développement qui sont proposés à la direction. Pour cette 3e saison, M. DIOP a expliqué que sur les 20 projets présélectionnés 10 ont été retenus pour participer à la phase finale. Ces initiatives retenues tournent notamment au-

tour de l'assainissement, de l'artistique, d'éducation à la citoyenne, d'équipements, a cité le directeur artistique.

En cinq ans, la conceptrice de l'émission s'est dite satisfaite déjà des résultats réalisés même s'il y a toujours des choses à améliorer.

Et pour elle, le changement de mentalité s'inscrit dans la durée, car, soutient-elle, ce n'est pas en un an ou deux ans que l'initiative pourra tout bouleverser.

« Le premier défi atteint était de changer l'image de Grin et créer une émission qui allie divertissement et citoyenneté-responsabilité », s'est-elle réjouie.

Grâce à l'émission, tout le monde s'intéresse au Grin et d'en faire un support de développe-

ment. Alors, déduit-elle, le travail sur l'image de Grin a été réussi tout en citant quelques cas de réussite des jeunes.

Au cours cette journée, l'ancien président de la Transition, Dioncounda TRAORE, a rendu visite aux participants de cette 3e saison.

Il s'est dit impressionné du travail de coaching fait auprès des jeunes dans les Grins afin qu'ils puissent être utiles à leur communauté. Pour lui, les causeries inutiles autour du thé pendant toute la journée ne servent pas et renvoient une image inquiétante de la jeunesse malienne.

« L'instant Thé a compris qu'en tout il y a de bon mais il faut savoir l'extraire », a indiqué le président Dioncounda TRAORE. De par son approche, l'émission va forger des jeunes à participer au développement de leur communauté et celui du pays.

« L'instant Thé permettra aux jeunes de réfléchir et de prendre leur vie en main et non de subir la vie. C'est un espace extraordinaire pour penser ensemble et ensuite d'être indépendant », a ajouté M. TRAORE tout en saluant la saine émulation que l'initiative crée entre les jeunes des différents Grins, à travers leur projet de développement.

PAR SIKOU BAH
Source : Info-Matin



Conakry : Le conseil des ministres écourté, le chef de la junte balance ses ministres » dans les poubelles »

Ce jeudi 14 juillet 2022, le conseil des ministres n'a été que de courte durée. L'unique thème abordé : l'insalubrité envahissante de Conakry. Offusqué par cette situation dans la capitale guinéenne, le Président Mamadi Doumbouya a demandé à ses ministres d'aller coordonner le nettoyage des différentes zones de Conakry.

Le Président Mamadi Doumbouya se serait lui-même chargé de coordonner le nettoyage dans les îles de Kassa.

Faut-il noter enfin, nous rapportent des sources proches du CNRD, que cette opération spéciale « coup de poing » contre les ordures à Conakry qui s'étendra sur quatre jours, mo-



bilisera, en plus des ministres, les Secrétaires généraux, les directeurs généraux, bref les

hauts cadres de chaque département.
Source : GuinéeNews

Condamnation d'Ecobank et Afriland Bank : Débrayage ce jeudi dans les banques



La décision de la FESABG de consacrer la journée de ce vendredi à des réunions d'information dans les secteurs des banques et assurances, est en passe de se concrétiser. C'est du moins le constat fait par Guineenews.

L'ambiance observée en cette matinée au siège d'Ecobank de Kaloum n'est pas habituelle. Pendant qu'il est presque 9 heures, en lieu et place des vigils et clients, c'est un attroupe-ment des travailleurs à la devanture. Parmi les agents, un porteur de mégaphone dénonce des

mauvaises pratiques dont seraient victimes les banques. Dans ses propos, l'intéressé appelle à la mobilisation en prélude à l'arrivée de la FESABG.

Il précise qu'il voit déjà non seulement des représentants de certaines banques primaires, mais aussi ceux de la banque centrale de la République de Guinée (BCRG).

Pour rappel, suite à une décision de justice prise contre Ecobank et Afriland First Bank, la Fédération syndicale autonome des banques et assurances de Guinée (FESABG) annonçait dans une déclaration publiée hier mercredi, avoir décidé «...de consacrer la journée du jeudi 14 juillet 2022 à des réunions d'information des travailleurs sur la situation qui sévit dans lesdites institutions et se réserve le droit d'user de tous les moyens légaux en sa possession pour mettre un terme à pareille pratique », a rapporté Guineenews.

A suivre.

Source : GuinéeNews

Mercato – Bayern Munich : Lewandowski détestable à l’entraînement, ça se précise pour De Ligt et David

Le comportement de Robert Lewandowski à l’entraînement a fait réagir les médias allemands, ce mercredi. Le Barça serait proche de transmettre une nouvelle offre pour le recruter. Le Bayern Munich l’attendrait pour formuler une deuxième proposition pour Matthijs de Ligt (Juventus), tandis que Jonathan David (LOSC) constituerait la priorité pour compenser le départ du Polonais.

Robert Lewandowski était bien présent à l’entraînement, ce mercredi, avec le Bayern Munich. Bild décrypte son comportement, qui n’a pas été apprécié dans les rangs bavarois. Selon le média, son langage corporel « montrait clairement qu’il voulait partir ». Le joueur a fait une séance apathique et a même été en retard au point de ralliement. Le Polonais a commencé tous les exercices en

dernier et jamais avec un engagement à 100 %. Seuls deux coéquipiers auraient échangé avec lui : Leon Goretzka et Jamal Musiala. Et l’attaquant n’a pas non plus parlé à son entraîneur Julian Nagelsmann.

**DE LIGT ET DAVID, LES DEUX
PROCHAINS RENFORTS DU
BAYERN ?**

Les dirigeants du Bayern Munich ne se font a priori plus d’illusions concernant l’avenir du natif de Warszawa. Le Barça s’apprêterait d’ailleurs à transmettre une nouvelle proposition se rapprochant des exigences des Bavarois : elle devrait atteindre 50 millions d’euros, avec les bonus, selon la presse allemande. Les dirigeants munichois pourraient l’accepter, alors qu’elle se révèle nécessaire pour qu’ils puissent formuler une deuxième offre pour Matthijs de Ligt, d’après Calciomercato. Le Néerlandais se serait déjà entendu avec les Allemands pour un contrat assorti d’un salaire de 10 millions d’euros par an.

Fichajes indique enfin que la formation bavaroise vise un joueur de Ligue 1 pour compenser le départ de Robert Lewandowski. Les Munichois feraient de Jonathan David (Lille) leur grande priorité. Comme indiqué il y a plusieurs semaines, le LOSC exigerait 50 millions d’euros pour laisser partir son attaquant. Une somme que le Bayern Munich tentera certainement de négocier...

Source : Topmercato





Bélier (21 mars - 19 avril)

Le désir de vous épanouir dans l'activité professionnelle est grand et vous en avez assez de donner beaucoup sans récompense. Un sentiment d'ingratitude entraîne vers une nouvelle expérience professionnelle avec une autonomie et un sens de l'initiative.

L'activité actuelle vous déplaît et vous oblige à réaliser des économies. Saturne en Capricorne réveille votre ambition, car vous avez récemment été frustré dans votre poste. Des démarches amorcées pour une nouvelle voie professionnelle sont profitables.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous subissez l'action d'un collègue mal intentionné à votre égard. Trop indulgent par le passé, Mars vous conseille de vous imposer par la force, à défaut, de belles opportunités peuvent vous glisser sous le nez. Méfiez-vous de certaines personnes.

Vos conditions matérielles s'améliorent nettement, vos efforts ne sont pas vains. Avant d'entreprendre de nouveaux achats, commencez par faire un bilan de vos comptes, s'il le faut, pour être plus à l'aise, échelonnez certains paiements.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre poste pourrait vous demander de travailler en équipe et de découvrir un collègue sur qui vous aviez des aprioris. Il faut prendre les choses comme elles viennent, car il y a encore des étapes avant de trouver le poste de travail qui sera idéal.

Rien ne sert de dépenser sans compter, remettez à demain des achats qui n'ont pas réellement d'importance. Jupiter en Sagittaire vous expose à des regrets par rapport à la gestion financière. En effet c'est encore le coup de coeur qui déclenche les dépenses.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Une bonne surprise pourrait vous accueillir dès ce début de semaine. On pensera à vous pour vous confier une mission plus valorisante que celle que vous avez l'habitude d'effectuer. Votre compétence et votre savoir en la matière commencent à être reconnus.

Trois planètes dans le secteur, et non des moindres, voilà qui promet ! Une augmentation ou une prime pourrait bien venir renflouer votre compte. Côté négociations aussi, si vous devez discuter un prix ou un contrat, vous devriez obtenir satisfaction.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vos activités peuvent demander de prendre des décisions clefs ou de tenir une réunion importante. Votre parole est écoutée et vous avez de bonnes idées. Pour la journée, la charge de travail pourrait être importante et demander un travail en équipe.

Votre bonté s'exprime et vous pouvez acheter des produits pour vos proches ou vos enfants. Il n'y a guère de possibilité de réaliser des économies. Le climat de la journée est aux dépenses et même à un possible découvert qui devrait rapidement se combler.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous opérez une véritable révolution au sein de votre entreprise. Les conditions de travail actuelles ne vous conviennent plus, vous tentez de rallier quelques collègues à votre cause, vous êtes convaincant. Pas sûr que votre hiérarchie apprécie.

Vos activités professionnelles donnent une nouvelle impulsion à vos finances. Si vous avez en tête de faire un achat conséquent, vous n'aurez pas besoin de réfléchir à deux fois. Aujourd'hui votre argent se porte bien. Mettez des sous de côté.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des responsabilités vous donnent du baume au coeur, mais cette situation peut s'avérer de courte durée. Vous pourriez remplacer un collaborateur qui part à la retraite. Cette transition vous aide à faire vos preuves, mais ce poste peut encore changer.

La gestion de l'argent reste difficile, car vous craignez de manquer de trésorerie. Il faut simplement miser sur la prudence dans le budget. Cette attitude vous aide à moins dilapider. La patience est demandée si vous voulez investir dans un gros achat.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Au travail également, vous ne participerez pas autant qu'à votre habitude aux conversations des uns et des autres, préférant vous concentrer sur vos dossiers. Toutefois, veillez à ne vexer personne. Expliquez simplement que vous avez besoin de calme pour traiter un dossier complexe.

Le domaine financier est privilégié par les astres ! Si vous attendez une rentrée d'argent, elle ne devrait pas tarder à arriver sur votre compte. Si vous devez négocier, vous êtes assuré de remporter l'affaire. Si vous vendez ou achetez, vous obtiendrez le meilleur prix !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Votre vie professionnelle compte, car vous avez besoin de vous investir dans un poste. C'est naturellement que vos collègues se rapprochent de vous et apprécient de travailler à vos côtés. La journée est favorable à une réunion de travail intéressante.

Vous pourriez craquer sur des accessoires pour vos moyens de locomotion ou à vous offrir des billets pour une petite escapade. Les économies ne sont pas importantes, car vous préférez profiter de chaque jour intensément et utiliser à bon escient votre salaire.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Selon Neptune la chance est avec vous, une opportunité professionnelle se profile. Vous menez vos projets d'une main de maître, vous avez davantage de responsabilités. Le challenge stimule les objectifs, vous êtes prêt à tout pour y parvenir.

Financièrement vous êtes en progrès, c'est très satisfaisant. Attention parce que vous risquez de faire quelques envieux, mieux vaut rester discret sur vos finances. Ne vous laissez pas influencer avec des projets qui ne vous inspirent pas confiance.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vos compétences et assurance font des jaloux. Il vaut mieux ouvrir les yeux sur l'influence toxique d'un collègue. Des rivalités peuvent porter sur les salaires. Il est conseillé d'être vigilant, car vous pourriez être surpris par l'attitude d'un collègue.

Les frais sont toujours considérables et vous ne savez pas comment freiner ces dépenses. Il est possible que plusieurs postes de dépenses soient réunis et vous empêchent de faire des économies. Vos frais peuvent être liés à la réparation du véhicule.



Poisson (19 février - 21 mars)

Mercury booste vos idées, encourage les contacts et facilite votre communication. Le seul point faible du jour est la possible difficulté pour trouver un accord avec votre direction. N'insistez pas, vous y reviendrez plus tard avec succès. L'argent vous file entre les doigts et ce n'est sûrement pas la meilleure chose à faire alors que Jupiter et Neptune se fâchent. Attention à ne pas provoquer de découvert ni à créer une dette trop importante pour être honorée rapidement.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23